

SARL GA SERVICES

AD EXPERT

5 Avenue du Général De Gaulle

46100 FIGEAC

Tél.: 05.65.34.24.03

Fax : 05.65.34.86.66

E-mail : aguiarpatrick@hotmail.fr

Capital : 36990€ Euros

RCS 509234571 CAHORS

SIRET 50923457100016

APE 4520A

TVA intracommunautaire : FR91509234571

**GARAGE EXPERT**

SAS BBL

2 avenue Julien BAILLY

46100 FIGEAC

FACTURE 2025000375 du 04/03/2025 - Ets 01Client Numéro **904788**

N° BON 2620

Page 1/1

Référence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Rem.%	Montant Net HT
	ATTENTION : (*) à droite du montant net = ligne en TTC					
GASOIL	GASOIL du 06/02/25	1.85	38.74	2		71.67 *
GASOIL	GASOIL du 07/02/25	1.85	80.79	2		149.46 *
GASOIL	GASOIL du 12/02/25	1.85	40.82	2		75.52 *
GASOIL	GASOIL du 14/02/25	1.85	43.24	2		79.99 *
GASOIL	GASOIL du 17/02/25	1.81	41.05	2		74.30 *
GASOIL	GASOIL du 24/02/25	1.81	46.85	2		84.80 *
GASOIL	GASOIL du 26/02/25	1.81	69.06	2		125.00 *

CODE TAXE	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	TOTAL NET	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE
2	550.63	20.00	110.11	660.74	550.63	110.11	660.74 EUR

Payable le : 04/03/2025

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Le cas échéant, par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.

RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur.

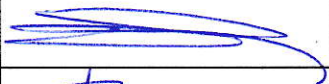
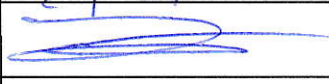
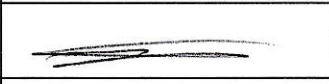
La responsabilité des marchandises est transférée dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises. Sauf application des règles obligatoires de compétence à l'égard des non-commerçants, toutes contestations seront soumises exclusivement aux juridictions du Siège de notre Entreprise.

RELEVÉ DE MOIS :

FEVRIER 2025

NOM DU CLIENT :

SAS BBL

DATE	MONTANT TTC	GO	GO +	S95	IMMAT. OU VEHICULE	NOM	SIGNATURE
06/02	71,67€	x			bangoo	lim	
07/02	149,46	x			TRAFIC	chef	
12/02	75,52	x			bangoo	liméo	
14/02	79,99				TRAFIC	chef	
17,02	74,30	x			bangoo	liméo	
24,02	84,80	x			bangoo	liméo	
26/02	125,00	x			TRAFIC	chef	

Règlement par CHQ à réception / Facture à adresser par mail à sasbbl@orange.fr